

Inzinzac-Lochrist, Le 13 Octobre 2022

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Inzinzac-Lochrist

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du 25 Mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander l'attribution de subventions ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de construire un nouvel ALSH sur la commune d'Inzinzac-Lochrist

**CONSIDÉRANT** le montant prévisionnel HT du projet estimé à 2 573 010 €

## DÉCIDE

### Article 1

La commune sollicite une subvention Départementale de 400 000 € dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale

### Article 2

La présente délibération sera inscrite au registre des Décisions du Maire, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et un extrait sera affiché.

Le Maire,

Armelle NICOLAS

